

RAPPORT DE L'ATELIER: ACTION DE PLANIFICATION POUR RENFORCER LA COLLABORATION SOUS- REGIONALE

Appui à la Mise en Œuvre des Plans d'Action Nationaux pour
l'Ivoire (PANI) en Afrique Centrale

Juin 2016

Sone NKOKE Christopher, Paulinus NGEH Chiambeng, Nick AHLERS





RAPPORT TRAFFIC

Rapport préparé par TRAFFIC pour la CITES

TRAFFIC, le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages, est la principale organisation non-gouvernementale qui s'occupe, au plan mondial, du commerce des animaux et des plantes sauvages dans un contexte de conservation de la biodiversité et du développement durable. TRAFFIC est une alliance stratégique du WWF et de l'UICN.

La reproduction de matériel figurant dans ce rapport nécessite l'autorisation écrite de l'éditeur.

La désignation des entités géographiques dans cette publication, ainsi que la présentation de ce matériel, ne laissent en aucun cas supposer de l'expression de l'opinion de TRAFFIC ou de ses organisations de soutien, que ce soit au sujet du statut juridique d'un pays, d'un territoire, ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières.

Les opinions des auteurs exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du réseau TRAFFIC, du WWF ou de l'UICN.

Publié par TRAFFIC Afrique Centrale - Bureau Régional, Yaoundé, Cameroun et Cambridge, Royaume Uni.

© TRAFFIC 2016. Tous droits réservés.

ISSN 0267-4297

ISBN no: 978-1-85850-395-0

UK Registered Charity No. 1076722

L'atelier et ce rapport a été rendu possible avec le soutien du peuple américain délivrés par l'Agence américaine pour le développement international (USAID); le Secrétariat de la CITES et le Gouvernement Allemand. Le contenu est la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'USAID ou du Gouvernement des Etats-Unis, la CITES ou le Gouvernement Allemand.

Citation suggérée: Nkoke, S.C. Ngeh, C. P. et Ahlers, N. (2016). *Rapport de l'atelier: action de planification pour renforcer la collaboration sous-régionale. Appui à la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux pour l'Ivoire (PANI) en Afrique centrale.* 33pages. TRAFFIC. Yaoundé, Cameroun.

Photographie page de couverture et crédit:
Ivoire travaillé à Kinshasa et photo de famille de l'atelier PANI, Kinshasa, RDC.
© TRAFFIC / Sone Nkoke.

RAPPORT DE L'ATELIER: ACTION DE PLANIFICATION POUR RENFORCER LA COLLABORATION SOUS-RÉGIONALE

Appui à la Mise en Œuvre des Plans d'Action Nationaux pour l'Ivoire (PANI) en Afrique Centrale

Sone NKOKE Christopher, Paulinus NGEH Chiambeng, Nick AHLERS



Photo de famille de l'atelier PANI, Kinshasa, RDC 18-19 Novembre 2015



Avec l'appui du Secrétariat CITES



et le soutien financier de:



SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES FIGURES	5
LISTE DES PHOTOS	5
LISTE DES PARTENAIRES ET BAILLEURS DE L'ATELIER	6
REMERCIEMENTS	6
ABBREVIATIONS	7
1 RESUME	9
2 INTRODUCTION	11
3 CEREMONIE D'OUVERTURE	12
4 CONTENU DE L'ATELIER SUR LES PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR L'IVOIRE	13
4.1 Le commerce de l'ivoire d'Eléphant et ses racines en Afrique centrale	14
4.2 Le rôle des organes sous-régionaux – CEEAC et COMIFAC	15
4.3 Progrès d'application des plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI) en Afrique centrale	17
5 ACTIONS NATIONALES ET SOUS-REGIONALES PRIORITAIRES DANS LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DES PANI	24
5.1 Menu des activités prioritaires communes en cours	24
5.2 Enseignements tirés et expériences acquises en matière de mise en œuvre des PANI	26
5.3 Activités régionales prioritaires des PANI	27
6 RECOMMANDATIONS ET PROCHAINES ETAPES ESSENTIELLES	28
ANNEXE I	30

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Extraits des présentations sur les PANI faites par les Parties	20
Tableau 2: Actions prioritaires communes en cours dans le cadre du PANI de différents pays	24
Tableau 3: Lacunes et difficultés communes en matière de mise en œuvre des PANI et activités transfrontalières	25
Tableau 4: Systèmes/mécanismes utilisés pour la mise en œuvre des PANI au plan national et enseignements et expériences issus de la mise en œuvre des PANI	26
Tableau 5: Actions régionales prioritaires, besoins en matière de capacité et système(s) le(s) plus approprié(s) pour la mise en œuvre des PANI	27

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Théorie du changement pour PAULAB.....	16
Figure 2: Le processus des PANI	17

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Les orateurs à la cérémonie d'ouverture	13
Photo 2: Groupe 1 – Cameroun, Gabon, RCA, Tchad et d'autres participants	29
Photo 3 : Groupe 2 – Congo, RDC et d'autres participants	29

LISTE DES PARTENAIRES

Les organisateurs

CITES – la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction est un accord international entre les États. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d’animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

UICN – l’Union internationale pour la conservation de la nature aide à trouver des solutions pratiques aux problèmes les plus pressants de l’environnement et du développement. L’UICN est la plus ancienne et la plus grande organisation mondiale de l’environnement et compte près de 1300 membres, gouvernements et ONGs, ainsi que plus de 15 000 experts bénévoles dans 185 pays.

TRAFFIC, le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages, est la principale organisation non-gouvernementale qui s’occupe, au plan mondial, du commerce des animaux et des plantes sauvages dans un contexte de conservation de la biodiversité et du développement durable. TRAFFIC est une alliance stratégique du WWF et de l’UICN.

Bailleurs

USAID – *United States Agency for International Development* (Département d’Etat Américain pour le Développement International) est chargée de la majeure partie de l’aide au développement outre-mer du Gouvernement des États-Unis, y compris le financement pour la conservation internationale; elle s’efforce de mettre un terme à l’extrême pauvreté et de promouvoir des sociétés résilientes et démocratiques tout en faisant progresser la sécurité et la prospérité en Amérique et dans le monde.

USAID en partenariat avec TRAFFIC et l’UICN a souligné la nécessité de partager l’information et la collaboration entre les pays mettant en œuvre des plans d’action nationaux d’ivoire en Afrique centrale et occidentale, et a fourni un appui pour l’atelier à travers le projet W-TRAPS (Wildlife Trafficking, Response, Assessment and Priority Setting – Réponse, évaluation et établissement des priorités sur le trafic d’espèces sauvages). Mis en œuvre par TRAFFIC et l’UICN, W-TRAPS lutte contre le trafic de la faune grâce à des analyses et des actions destinées à assurer une transformation dans le niveau de la coopération entre la communauté internationale, des intervenants touchés par le commerce illégal d’espèces sauvages entre l’Afrique et l’Asie.

-Le Gouvernement Allemand a apporté un soutien à l’atelier par le Projet BENGU du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement – **BMZ**, et du **Projet Polifond**, mis en œuvre par Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (**GIZ**) au nom du BMZ et le Ministère Fédéral Allemand de l’Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Construction et de la Sécurité Nucléaire – **BMUB**. Le Projet Polifond regroupe l’expertise et les ressources de cinq ministères Allemand, des organisations internationales et des ONG en vue de lutter contre le braconnage et le commerce illicite des produits de la faune (ivoire et corne de rhinocéros) en Afrique et en Asie.

REMERCIEMENTS

En plus de l'appui générale de nos donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, nous tenons à remercier sincèrement Alain Ononino du WWF pour la facilitation de l'atelier avec Robinah Kapawa, Donald Sunday Kigham et Cléo Mashini de TRAFFIC, et Fiston Mwange et Charlene Mbala de Juristale - partenaire local à Kinshasa, pour leur soutien administratif et logistique. Nous remercions également les traducteurs simultanés et les participants pour des commentaires lors de la compilation de ce rapport.

Notre gratitude va également à Victor Vundu dia Massamba qui a officiellement ouvert l'atelier au nom du ministère de l'Environnement et du Développement durable de la RDC et les différents intervenants à la cérémonie d'ouverture à savoir; Diana Putman, Chef de la Mission de l'USAID en RDC, Nelly Reliat, du Programme Forêts et Biodiversité de la GIZ en RDC, Juan Carlos Vasquez, le Chef des Affaires Politiques et Juridiques du Secrétariat de la CITES et Roland Melisch, Directeur Senior pour l'Afrique et l'Europe de TRAFFIC-WWF. Nos sincères remerciements vont enfin au WWF-RDC pour le soutien logistique à l'organisation de l'atelier.

ABBREVIATIONS

AFRICA-TWIX	<i>Africa- Trade in Wildlife Information eXchange</i> (Plateforme d'échange d'information de saisies des produits de faune et flore en Afrique)
ANPN	Agence Nationale des Parcs Nationaux – Gabon
BMUD	<i>Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz, Bau und Reaktorsicherheit</i> (Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Construction et de la Sécurité Nucléaire)
BMZ	<i>Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung</i> (Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Économique et du Développement)
CAP	<i>Collaborative Action Planning</i> (Planification d'Actions en Collaboration)
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CITES	<i>Convention on International Trade of Endangered Species of wild fauna and flora</i> (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction)
CNT	Comité National Technique sur l'ivoire - RDC
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CoP	<i>Conference of the Parties</i> (Conférence des Parties - CITES)
ETIS	<i>Elephant Trade Information System</i> (Système d'Information sur le Commerce des Éléphants)
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i> (La Société allemande pour la coopération Technique Internationale)
IPE	Initiative de Protection des Éléphants - Congo
ICCWC	<i>International Consortium on Combating Wildlife Crime</i> (Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages)
INTERPOL	<i>International Police Organization</i> (Organisation Internationale de Police)
LAGA	<i>The Last Great Ape Organization</i> (Cameroun)
OMD	Organisation Mondiale des Douanes

ONG	Organisations Non-Gouvernementales
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
PALF	Projet d'Appui à l'Application de la loi sur la Faune Sauvage- Congo
PANI	Plan d'Action Nationale pour l'Ivoire (sous CITES)
PAPECALF	Plan d'Action sous Régional des Pays de l'Espace COMIFAC pour le Renforcement de l'Application des Législations Nationales sur la Faune Sauvage (de la COMIFAC)
PAULAB	Plan d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage en Afrique Centrale (de la CEEAC)
PEXULAB	Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti Braconnage en Afrique Centrale (de la CEEAC)
PFBC	Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo
PNUD	Programmes des Nations Unies pour le Développement
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
SSC	<i>Species Survival Commission</i> (Commission de survie des espèces - UICN)
TNS	Trinational Sangha (une zone transfrontalière protégée en partie partagée entre le Cameroun, la RCA et le Congo)
TRIDOM	Trinational Djoum-Odzala-Minkebe (une zone transfrontalière protégée en partie partagée entre le Cameroun, le Gabon et le Congo)
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNC	Unités Nationales de Coordination (sous PAPECALF)
USAID	<i>United States Agency for International Development</i> (Département d'Etat Américain pour le Développement International)
WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>
W-TRAPS	<i>Wildlife Trafficking, Response, Assessment and Priority Setting</i> (Le Projet de Trafic de la Faune, Réponse, Evaluation et Etablissement des Priorités)
WWF	<i>World Wide Fund for Nature</i> (Fonds Mondial pour la Nature)
ZSL	<i>Zoological Society of London</i> (Société Zoologique de Londres)

I RÉSUMÉ

Les 18 et 19 novembre 2015, le Projet Wildlife-TRAPS (Wildlife Trafficking, Response, Assessment and Priority Setting - Le Trafic de la Faune, Réponse, Evaluation et Etablissement des Priorités) mis en œuvre par TRAFFIC – le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages – et l’UICN, a organisé un atelier sur la planification d’actions en collaboration (CAP – Collaborative Action Planning) à Kinshasa, République Démocratique du Congo (RDC). L’atelier, qui bénéficiait de l’appui du Secrétariat de la CITES, était intitulé “Atelier sous-régional de planification visant à renforcer la collaboration régionale en appui à la mise en œuvre des plans d’action nationaux pour l’ivoire (PANI) en Afrique centrale”. Les PANI sont des outils pratiques mis en place par la CITES dans 19 Parties à la Convention impliquées dans le commerce illégal en tant que pays d’origine, de transit et/ou de destination de l’ivoire. Conformément aux recommandations adoptées par le Comité permanent de la CITES en mars 2013, plusieurs pays d’Afrique centrale sont en train de mettre en œuvre un PANI.

Les délégués de tous les pays mettant en œuvre un PANI en Afrique Centrale – à savoir, le Cameroun, le Congo, le Gabon et la RDC – étaient présents à l’atelier. D’autres pays d’Afrique centrale étaient également représentés, notamment la République centrafricaine (RCA) et le Tchad – deux pays qui sont aussi des sources d’ivoire et qui sont impliqués dans le trafic régional de l’ivoire. Les délégués ont été chargés de politiques relatives à l’ivoire en tant qu’organes de gestion CITES, points focaux de PANI dans leurs pays respectifs, soit des fonctionnaires de différents ministères chargés des espèces sauvages. Le Nigéria était également invité mais, en raison de difficultés d’obtention de visas, les délégués de ce pays n’ont pas pu assister à l’atelier. Toutefois, le Nigéria a soumis un document pour aider à l’élaboration de son PANI.

Plus de 40 personnes ont participé à l’atelier, notamment des représentants de gouvernements et des représentants d’organisations intergouvernementales telles que la CITES, la Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC), la Communauté Économique des États de l’Afrique Centrale (CEEAC) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Parmi les ONG présentes, on peut citer TRAFFIC en tant qu’hôte et organisateur, le Fonds mondial pour la nature (WWF) qui a contribué à la planification et à la facilitation de l’atelier, Juristrale - RDC qui a participé et fourni un appui logistique, la *Wildlife Conservation Society* (WCS) et Environnement Fonds Vert. Les bailleurs des Etats-Unis et l’Allemagne étaient représentés par l’USAID et GIZ respectivement. UICN / SSC (Species Survival Commission) Groupe des spécialistes de l’Afrique pour les éléphants s’est excusé du fait de la non octroi de visa ayant empêché la participation de son représentant.

L’objectif général de l’atelier était d’améliorer la gestion et la conservation des Éléphants d’Afrique par la réduction de braconnage et le commerce illégal d’ivoire par la mise en œuvre effective des PANI au niveau national et par une collaboration renforcée entre les pays.

L’atelier a pris la forme d’exposés sur différents sujets, donnés par des experts invités, des représentants du Secrétariat CITES et des représentants de gouvernements, suivis de séances de questions-réponses pour échanger informations et expériences; de travaux en groupes pour définir les besoins communs en matière de financement et d’assistance technique, les activités de coopération régionale et les possibilités d’inscrire la mise en œuvre des PANI dans une approche régionale, et pour échanger les bonnes pratiques et les succès avec les autres Parties présentes.

Les résultats attendus de l'atelier étaient la mise au point d'un menu d'actions prioritaires pour une collaboration régionale renforcée par une application efficace des activités régionales et transfrontalières intégrées dans les PANI, et pour des efforts accrus de lutte contre le braconnage et le commerce illégal de l'ivoire dans les pays non concernés par les PANI. Par ailleurs, une liste des besoins de financement et d'assistance technique au niveau régional, ainsi que des sources potentielles de financement à cet effet et d'appui à la mise en œuvre des PANI a été établie.

L'atelier a été inauguré par Victor Vundu dia Massamba, le représentant du Ministère de l'environnement et du développement durable de la RDC. À la cérémonie d'ouverture, Diana Putman, Chef de mission de l'USAID en RDC, Nelly Reliat du Programme Forêts et Biodiversité de la GIZ pour la RDC, Juan Carlos Vasquez, Chef des Affaires Juridiques et Politiques du Secrétariat de la CITES et Roland Melisch, Directeur Senior, Afrique et Europe, pour TRAFFIC ont également prononcé des discours.

Après les deux jours de travaux, les recommandations suivantes ont été proposées:

- Intégrer et articulés les PANI pleinement dans les stratégies et les activités de conservation nationales couvertes dans les budgets nationaux.
- Les pays invités à envisager d'utiliser le Fonds pour l'éléphant d'Afrique qui a été approuvé et adopté par la CITES.
- Mettre en place des plates-formes de collaboration nationale et régionale pour permettre des discussions et des actions à travers différentes organes de l'État au-delà de ceux qui sont responsables de la nature et de la conservation de la faune telles que l'administration, les finances, la défense, et la justice.
- Renforcer les capacités sur les techniques de collecte de renseignements. Cette action a été fortement recommandée en raison de l'absence de progrès dans les enquêtes.
- Mettre en place des brigades inter-étatiques opérationnelles, fonctionnelles et efficaces pour lutter contre le braconnage et le trafic, capables d'agir dans les différents pays, avec l'appui de la COMIFAC et la CEEAC
- Sensibiliser le grand public ainsi que les groupes spécifiques par la création de protocoles d'accord.

2 INTRODUCTION

La sous-région d’Afrique centrale abrite d’importantes populations d’éléphants de forêt et d’éléphants de savane. Malheureusement, ces éléphants sont en permanence confrontés à de multiples menaces, y compris l’abattage illégal pour l’ivoire et d’autres produits, les conflits avec l’homme et la surabondance locale ainsi que la régression et la fragmentation de l’habitat. Pour certaines populations d’éléphants, l’ampleur des menaces est telle que leur survie à l’état sauvage est en péril¹.

Selon un rapport préparé pour la 65^e session du Comité permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES), plus de 20 000 éléphants d’Afrique ont été braconnés à travers le continent en 2013² et avant cela, selon une autre estimation crédible, 100 000 éléphants ont fait l’objet de braconnage entre 2010 et 2012³. Le rapport à la 65^e session du Comité permanent signale 2011 comme la pire des années récentes pour le trafic de l’ivoire⁴, mais l’augmentation du nombre de saisies importantes d’ivoire (envois de plus de 500 kg) en 2013 pourrait être le signe que le chiffre, pour cette année-là, est encore plus important. En raison de l’insuffisance des efforts d’application de la loi et le fait que la demande d’ivoire ayant augmenté dans certaines régions du monde, plusieurs pays d’Afrique ont vu leurs populations d’éléphants décimées par les braconniers. Maisels *et al.* décrivent un déclin de 62% des populations d’éléphants de forêt de l’Afrique centrale entre 2002 et 2011⁵. La chute du nombre d’éléphants est considérée comme extrêmement préoccupante, non seulement par les gouvernements, les ONG et les spécialistes de la conservation, mais aussi par les peuples autochtones et les communautés locales dont les moyens de subsistance sont directement touchés. Parmi les quatre sous-régions du continent où l’on trouve des éléphants, l’Afrique centrale couvre une grande proportion de l’aire de répartition estimée mais les données sur sa population actuelle d’éléphants sont les moins complètes. Les éléphants d’Afrique centrale sont extrêmement menacés et il est impératif de mettre en place et d’appliquer efficacement des moyens et mécanismes appropriés pour protéger les dernières populations.

C’est dans ce contexte que les Parties à la CITES ont institué, dans 19 des 22 pays identifiés, le processus de plan d’action national pour l’ivoire (PANI) placé sous la direction du Comité permanent, avec pour objectif de renforcer les contrôles sur le commerce de l’ivoire et les marchés de l’ivoire et de contribuer à la lutte contre le commerce illégal de l’ivoire. Ces Parties ont été identifiées après une analyse des données sur l’ivoire saisi détenues dans le Système d’information sur le commerce des éléphants (ETIS), préparée pour la 16^e session de la Conférence des Parties à la CITES (CoP16) à Bangkok, Thaïlande en Mars 2013 (lien: <https://www.cites.org/fra/cop/16/doc/index.php>). Les pays les plus fortement touchés par le commerce illégal de l’ivoire font partie du processus actuel des PANI; ayant été classés comme pays de ‘préoccupation principale’ (huit Parties), de ‘préoccupation secondaire’ (huit Parties) et ‘méritant d’être suivis’ (six Parties)⁶. En Afrique Centrale et de l’Ouest, le Cameroun, le Congo, le Gabon, le Nigéria et la RDC sont tous des pays de ‘préoccupation secondaire’

¹ Plan d’action pour l’éléphant d’Afrique – CoP CITES. Mars 2010. CoP15 Inf. 68

² <https://cites.org/sites/default/files/fra/com/sc/65/F-SC65-42-01.pdf> et <https://cites.org/fra/node/17437>

³ G. Wittemyer, J. M. Northrup, J. Blanc, I. Douglas-Hamilton, P. Omondi, K. P. Burnham, Illegal killing for ivory drives global decline in African elephants. *Proc. Natl. Acad. Sci. U.S.A.* 111, 13117–13121 (2014).
Medline doi:10.1073/pnas.1403984111

⁴ <http://www.gadling.com/2013/01/06/illegal-ivory-trade-surged-to-highest-level-ever-in-2011/>

⁵ F. Maisels *et al.* ‘Devastating Decline of forest elephants in central Africa.’ *PLOS ONE* 8, e59469 (2013).

Medline doi:10.1371/journal.pone.0059469

⁶ <https://www.cites.org/fra/niaps>

qui ont été priés d'élaborer leurs propres PANI alors que l'Angola est parmi les pays méritant d'être suivis à qui il a été demandé d'élaborer un PANI.

Les PANI sont exécutés au plan national mais la plupart comprennent aussi des actions en matière de collaboration régionale et internationale et nécessitent une approche régionale compte tenu des dynamiques du trafic et commerce de l'ivoire. Les pays, y compris les pays voisins qui ne sont pas obligés d'élaborer un PANI, sont probablement confrontés à des difficultés communes et ont sans doute des besoins de capacités communs auxquels une approche régionale serait le meilleur moyen de répondre avec la plus grande efficacité.

Le présent atelier a été conçu pour que les Parties puissent partager leur expérience en matière d'élaboration et d'application des PANI, discuter des difficultés d'application au niveau national et des besoins de financement et d'assistance technique, et définir les priorités communes en matière de collaboration régionale pour renforcer l'application des PANI. Certains États de l'aire de répartition des éléphants d'Afrique centrale ne font pas actuellement partie du processus des PANI. Ils ont néanmoins été invités à l'atelier car ils pourraient bénéficier de l'expérience des pays appliquant un PANI et leur participation à l'atelier pourrait renforcer les mesures qu'ils prennent.

L'atelier avait pour objectif général d'améliorer la gestion et la conservation des Éléphants d'Afrique et de réduire le braconnage et le commerce illégal de l'ivoire par une application efficace des PANI au niveau national et dans le cadre de la collaboration renforcée entre pays. L'atelier avait les sous-objectifs suivants:

- Faciliter la compréhension et la mise en œuvre des obligations nationales découlant de la CITES telles que l'application des PANI.
- Faciliter la collaboration transfrontalière et la coopération régionale entre les pays appliquant un PANI en particulier, pour renforcer leur réponse dans la lutte contre le commerce illégal de l'ivoire dans la sous-région.
- Renforcer la compréhension commune du contenu et de l'application des PANI pour les pays concernés, et partager les enseignements acquis avec d'autres pays ne participant pas au processus des PANI dans la région d'Afrique centrale.
- Cerner les difficultés partagées, les besoins de financement et d'assistance technique et les possibilités de renforcement de l'application des PANI.
- Identifier les opportunités pour soutenir la mise en œuvre des PANI dans le cadre d'autres initiatives régionales en cours et alignées sur les PANI.
- Renforcer la compréhension des menaces pesant sur la conservation des éléphants en Afrique centrale.

3 CEREMONIE D'OUVERTURE

L'atelier a commencé par une cérémonie d'ouverture présidée par Victor Vundu dia Massamba, le représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la République Démocratique du Congo (RDC). Quatre autres discours ont suivi celui de Victor Vundu, notamment les remarques d'ouverture de Roland Melisch, Directeur Senior, Afrique et Europe, pour TRAFFIC, et de Diana Putman, Chef de mission de l'USAID en RDC, de Nelly Reliat du Programme Forêts et Biodiversité de la GIZ en RDC, au nom du Gouvernement allemand, et de Juan Carlos Vasquez, Chef des Affaires juridiques et politiques commerciales du Secrétariat de la CITES.



Photo 1: Les orateurs à la cérémonie d'ouverture, de gauche à droite – Diana Putman, USAID, Nelly Reliat, GIZ, Victor Vundu dia Massamba, Ministère de l'environnement et du développement durable, Juan Carlos Vasquez, CITES et Roland Melisch, TRAFFIC

Les orateurs ont souligné le sort tragique des éléphants principalement imputable au braconnage organisé et lourdement armé et aux réseaux de trafiquants bien développés qui transportent l'ivoire d'Afrique centrale vers des destinations d'outre-mer, en particulier l'Asie. Ils ont insisté sur les problèmes rencontrés sur le terrain, en particulier par les gardes qui agissent bien souvent au péril de leur vie contre les braconniers.

Les actions proposées comprennent la collaboration nécessaire à différents niveaux nationaux et régionaux; le renforcement des capacités pour mieux détecter les produits illégaux d'espèces sauvages dans les ports et les aéroports et l'investigation sur la criminalité liée aux espèces sauvages, en particulier celle qui a recours à des méthodes modernes comme Internet; l'appui financier et technique permettant de traduire les criminels en justice et les campagnes visant à mieux informer le public. Ces actions doivent être complétées par des initiatives d'amélioration des moyens de subsistance pour les peuples autochtones et les communautés locales souvent tentées par un gain financier qui les incite à participer à des activités illégales.

4 CONTENU DE L'ATELIER SUR LES PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR L'IVOIRE (PANI)

L'atelier a procédé selon trois approches principales: des séances d'exposés, des séances de questions-réponses, et des séances de travail en groupe. L'atelier a été animé par Alain Ononino du WWF, et Paulinus Ngeh, Sone Nkoke et Cléo Mashini de TRAFFIC. Après la cérémonie d'ouverture, les délégués se sont présentés puis une vue d'ensemble du programme de l'atelier (annexe I) a été proposée.

Le programme s'est scindé en quatre séances principales:

1. Partage de l'information sur les éléphants ainsi que menaces et causes profondes de ces menaces dans la sous-région d'Afrique centrale.
2. Partage de l'information sur d'autres mécanismes régionaux de conservation dans la sous-région intéressant les PANI.
3. Mise à jour du processus des PANI et retour d'information relatif aux rapports sur les PANI soumis au Secrétariat CITES par les pays respectifs, l'accent étant mis sur les difficultés et les enseignements tirés.
4. Identification des priorités nationales et sous-régionales, des mécanismes et sources potentielles de financement, ainsi que des recommandations et prochaines étapes pour contribuer à l'application.

4.1 Le commerce de l'ivoire d'éléphant et ses causes profondes en Afrique Centrale

Les menaces pesant sur les éléphants d'Afrique centrale et leurs causes profondes ont été abordées dans le cadre de deux exposés intitulés "Le commerce illégal de produits d'éléphant en Afrique centrale" et "Étude du marché de l'ivoire en Afrique centrale", présentés respectivement par Paulinus Ngeh et Sone Nkoke. Après une introduction sur le réseau TRAFFIC et sa mission, Paulinus s'est concentré sur les menaces pesant sur les éléphants en livrant des statistiques relatives aux populations et au commerce de produits d'éléphants pour illustrer l'état et les tendances. Il a rappelé qu'à l'origine, les éléphants occupaient toute l'Afrique, sauf le désert du Sahara, et qu'aujourd'hui 37 pays seulement du continent abritent des populations d'éléphants, estimées à environ un demi-million d'individus, avec une distribution inégale. Il a ajouté que les menaces actuelles pesant sur les éléphants comprennent: la dégradation de l'habitat, le déboisement, les changements climatiques, l'exploitation non durable à des fins de revenu et de subsistance mais, surtout, le braconnage et le commerce illégal. Les chiffres révèlent que les populations d'éléphants de forêt ont diminué de 62% entre 2002 et 2011 (Maisels *et al.* 2013), et que des milliers d'éléphants d'Afrique sont tués chaque année. Certaines des causes sous-jacentes plus prédominantes identifiées comprennent l'augmentation de la demande et les prix de l'ivoire en Asie, l'augmentation du nombre de groupes riches et bien organisés trafiquant les espèces sauvages, une augmentation des opérations de braconnage bien armées et mieux organisées, la mauvaise gouvernance et la corruption, et la pauvreté persistante des communautés qui vivent dans l'habitat des éléphants ou à proximité. Il a également abordé le Système d'information sur le commerce des éléphants (ETIS) géré par TRAFFIC au nom des Parties à la CITES et la nécessité d'obtenir davantage d'informations via ce mécanisme pour mieux comprendre le commerce et les efforts de lutte contre la fraude déployés par les différents gouvernements.

Sone Nkoke a présenté une brève synthèse des études sur les marchés de l'ivoire réalisées par TRAFFIC dans cinq pays d'Afrique Centrale (Cameroun, Congo, Gabon, RCA et RDC) pendant quatre ans (2007, 2009, 2014 et 2015). Le but de l'étude était d'établir des données de référence sur certains aspects du commerce à partir desquelles évaluer les changements et les tendances futures. La méthodologie utilisée comprenait des visites sur les marchés, des réunions et discussions avec les différents acteurs, des informateurs, des opérations d'infiltration, l'utilisation de photographies et de vidéos et des informations d'autres sources, y compris la littérature et de rapports publiés. Sone Nkoke a résumé les résultats sur la législation et les politiques; les stocks – quantités et gestion; les points de vente et les prix de l'ivoire travaillé; les ateliers de sculpture – nombre, emplacements, sculpteurs; les sources

d'ivoire brut et les prix et a donné des informations supplémentaires sur le profil des acheteurs et des vendeurs. Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes:

- Plus de 10 000 produits d'ivoire ont été observés en quatre ans.
- En 2015, seul le marché de l'ivoire de Kinshasa proposait encore ouvertement de l'ivoire à la vente.
- Le commerce de l'ivoire dans la région qui était autrefois un marché de détail domestique ouvert et important pour l'ivoire travaillé est en train de changer pour prendre la forme de transactions secrètes et d'un commerce d'exportation de l'ivoire brut vers des marchés étrangers, en particulier la Chine.
- Les prix de l'ivoire travaillé et de l'ivoire brut ont très fortement augmenté au fil des ans en réponse à une demande plus élevée en Asie.
- Il y a, dans toute la région, des réseaux criminels bien organisés qui stimulent un trafic de l'ivoire important.
- La corruption, les faibles capacités et le manque de ressources entravent l'application efficace des lois sur les espèces sauvages.
- De nouvelles initiatives transversales, comme les PANI, sont nécessaires si l'on veut surveiller de manière continue l'évolution des dynamiques du commerce de l'ivoire en Afrique centrale.
- Les besoins en matière de coopération et de collaboration sous-régionales doivent aller au-delà de l'engagement et passer de la déclaration politique à l'action concrète.

La séance de questions-réponses qui a suivi ces deux exposés a abordé:

- Le marché ouvert de l'ivoire qui perdure en RDC.
- Le commerce transfrontalier.
- Les sources d'ivoire brut dans les parcs nationaux.
- La collaboration nécessaire entre les différentes agences nationales et régionales responsables du contrôle des espèces sauvages et de la lutte contre la fraude.
- La formation à ETIS, en particulier au Congo.
- Les techniques d'identification et de détection de l'ivoire brut et de l'ivoire travaillé.

4.2 Le rôle des organes sous-régionaux – CEEAC et COMIFAC

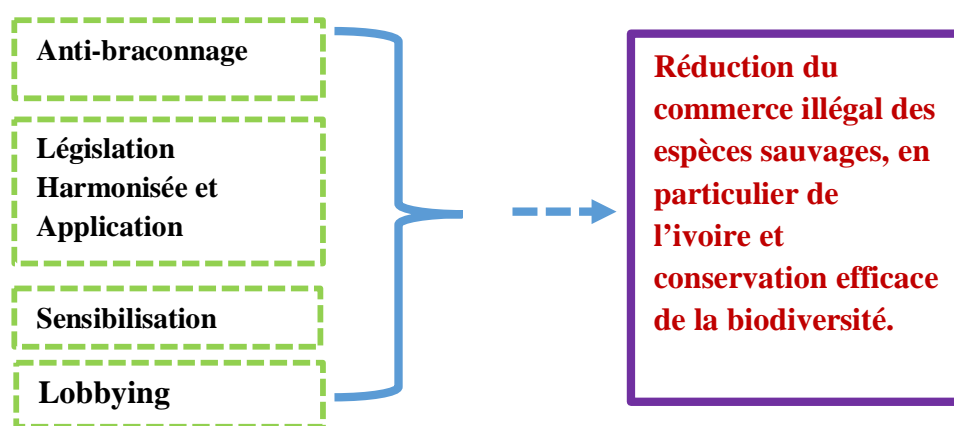
Au cours de cette séance sur les organes sous-régionaux, deux exposés ont été présentés : le premier par Jean-Baptiste Mamang Kanga de la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et le deuxième par Godefroid Ndaukila, point focal national pour la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) en RDC.

Dans son exposé, Jean-Baptiste Mamang Kanga de la (CEEAC) s'est focalisé sur le plan d'action anti-braconnage adopté en avril 2015 à Brazzaville et son rôle d'appui aux PANI en Afrique centrale. En 2007, les chefs d'État de la sous-région d'Afrique centrale ont confié à la CEEAC le mandat de gérer les politiques générales concernant les questions environnementales et la gestion des ressources naturelles. À ce titre, la CEEAC coordonne et facilite les initiatives sous-régionales dans le cadre de programmes sur les aires protégées et l'intégration des populations, le renforcement des capacités, la gouvernance de l'environnement et des forêts et les activités de lutte contre le braconnage axées sur des espèces emblématiques, en particulier les éléphants; d'où la nécessité d'associer la CEEAC à l'application des PANI. Jean-Baptiste Mamang Kanga a indiqué que le Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti-Braconnage en Afrique centrale (PEXULAB) met l'accent sur les zones de savane – nord du Cameroun, sud-ouest de la RCA et sud du Tchad; tandis que le Plan d'Action d'Urgence de Lutte

Anti-Braconnage en Afrique centrale (PAULAB) couvre tous les pays d’Afrique Centrale. La théorie du changement pour ce plan d’action est schématisée dans la figure 1.

En réalité, la CEEAC n’isole pas les activités de lutte contre le braconnage mais souligne la nécessité d’harmoniser la législation dans la sous-région pour veiller à une application efficace des lois relatives aux espèces sauvages; conduit des exercices de sensibilisation à tous les niveaux, des peuples autochtones et les communautés locales aux plus hautes autorités politiques; ainsi que le lobbying pour le soutien politique et financier avec l’aide de partenaires du développement, dans le but de réduire ou de mettre un terme au commerce illégal des espèces sauvages et de veiller à la conservation de la biodiversité. Cette théorie du changement s’inscrit bien dans les PANI aux termes desquels les législations nationales sont en train d’être ajustées pour faire en sorte que les sanctions contre la criminalité liée aux espèces sauvages soient plus dissuasives, que les législations et les activités transfrontières menées par les pays d’Afrique centrale soient harmonisées et que soient mises en place une communication efficace et la participation des partenaires du développement pour contribuer sur le plan technique et financier. Ces éléments de théorie de changement s’inscrivent sous les différents piliers des PANI.

Figure 1: Théorie du changement pour PAULAB



Source: CEEAC

Le deuxième exposé de la séance a été donné par M. Godefroid Ndaukila, Coordinateur national de la RDC pour la COMIFAC. Il était axé sur les progrès d’application du Plan d’action sous-régional des pays de l’espace COMIFAC pour le renforcement de l’application des législations nationales sur la faune sauvage (PAPECALF). Godefroid Ndaukila a souligné la nécessité de mettre en place des unités nationales de coordination (UNC) comme indiqué dans le plan et s’est réjoui des progrès réalisés dans ce sens en RDC, avec le soutien de TRAFFIC et du WWF, depuis février 2015.

Le PAPECALF, qui est le fruit de travaux conduits par des experts des pays de la COMIFAC avec l’appui de nombreux partenaires du développement, organisations internationales et de la société civile, constitue un outil d’application utile du Plan de convergence de la COMIFAC. Le PAPECALF est également considéré comme un outil d’orientation technique visant à renforcer l’application des législations et des règlements relatifs aux espèces sauvages. Par-dessus tout, il sert à définir les mesures prioritaires concrètes que devraient appliquer les gouvernements d’Afrique centrale en vue de renforcer les lois nationales sur les espèces sauvages visant à dissuader, prévenir et lutter contre le braconnage et le commerce illégal des espèces sauvages protégées, comme les éléphants.

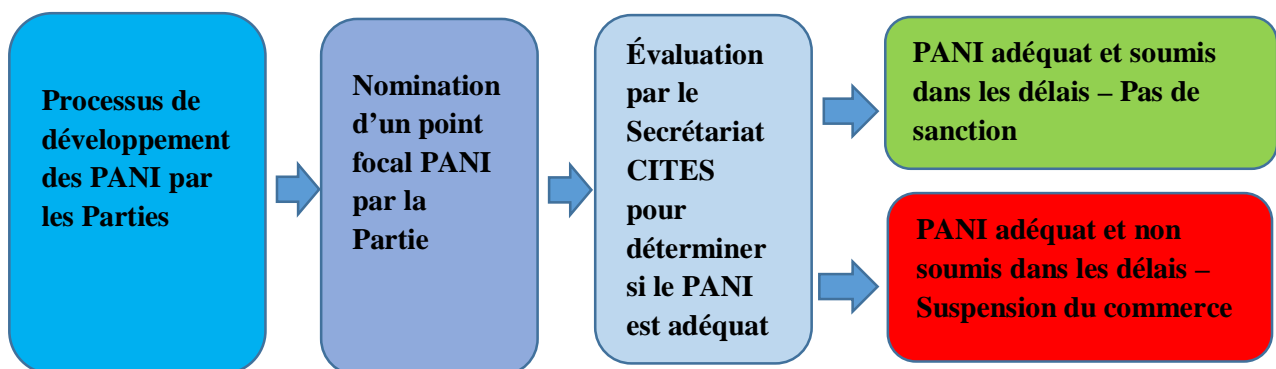
Les questions, réponses et discussions qui ont suivi les deux exposés se sont concentrées sur le rôle de ces organes régionaux en matière de coordination d'activités de niveau national et sur les liens avec les engagements politiques au plus haut niveau vis-à-vis de l'application des PANI à court et à moyen terme, l'harmonisation des efforts et une stratégie commune de conservation à long terme, en Afrique centrale.

4.3 Progrès d'application des plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI) en Afrique centrale

Guy Debonnet, consultant expert pour le Secrétariat CITES qui a travaillé à l'élaboration des PANI dans de nombreux pays, y compris en Afrique centrale, a donné le premier exposé de cette séance, présentant la motivation ainsi que le processus des PANI (figure 2) et des conclusions initiales issues des rapports soumis, à ce jour, par les pays participant au processus.

Guy Debonnet a décrit les PANI comme un outil CITES utilisé pour renforcer la lutte contre le commerce illégal de l'ivoire et démontrer les actions clés menées par les Parties concernées pour appliquer leurs PANI respectifs en vue d'obtenir des résultats à court terme (12–18 mois). Il a déclaré que non seulement les pays source participent au processus des PANI mais aussi les pays de transit et de destination/consommation. Tous les pays appliquant les PANI en Afrique centrale sont classés 'pays de préoccupation secondaire' par la CITES.

Figure 2: Le processus des PANI



Source : Secrétariat CITES

M. Debonnet a souligné que les PANI sont des plans nationaux qui ne doivent pas seulement faire intervenir les ministères ou services chargés des espèces sauvages. Il est aussi impératif d'y associer d'autres services et ministères participant au contrôle des espèces sauvages et à l'application des lois, par exemple les douanes, les forces chargées de la loi et de l'ordre, la justice et tous les autres acteurs. Il a expliqué le processus des PANI, indiquant que les dates de soumission ont été fixées, au départ, au 31 octobre 2014 mais prorogées deux fois, jusqu'au 12 février 2015 puis jusqu'au 12 mars 2015, pour permettre aux Parties de terminer le processus.

Il a également donné un aperçu de l'état actuel de soumission des rapports sur les PANI par les différents pays. Concernant les Parties de préoccupation secondaire, six PANI soumis par le Cameroun, le Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon et le Mozambique ont été considérés adéquats. La RDC a soumis tardivement son rapport (6/4/2015) et la suspension du commerce imposée a été levée (15/4/2015). Le

Nigéria a entamé un projet de processus de PANI avant l'atelier et les discussions avec la CITES ont été encore en cours au point de finaliser ce rapport.

Les différents piliers des PANI comprennent la législation, les poursuites, le renseignement et les enquêtes, la coopération nationale et internationale contre la criminalité liée aux espèces sauvages, les opérations et l'application des lois, la communication et la sensibilisation. M. Debonnet a déclaré que sur la base des premiers rapports d'exécution présentés par les pays PANI, il semble que le moins de progrès a été observé dans le cadre du renseignement et des enquêtes.

M. Debonnet a alors expliqué la présentation du rapport soulignant les difficultés observées concernant les rapports soumis, notamment:

- Les rapports sont une auto-évaluation qui a des limitations.
- La plupart des PANI manque les résultats escomptés, quantifiables et ont de faibles indicateurs d'impact.
- Les catégories de rapports font la comparaison des résultats plus difficile. Par exemple, la catégorie *Difficile* signifie également une activité tardive ou d'autres problèmes; *Peu clair* est utilisé lorsqu'une activité n'a pas encore commencé, mais aussi lorsqu'il y a des obstacles.
- Les activités relevant de la responsabilité des autorités de gestion CITES dans les différents ministères de la faune, comme la désignation de points focaux NIAP, sont plus avancés que celles sous la responsabilité d'autres services gouvernementaux.
- La coopération avec d'autres services tels que les douanes et le système judiciaire reste un énorme défi.
- Les difficultés dans la mise en œuvre des activités régionales et transfrontalières.
- De nombreux pays PANI manquent du budget et des ressources humaines pour la bonne mise en œuvre.

Malgré ces difficultés, quelques aspects encourageants sont observés:

- Efforts politiques importants déployés par certaines Parties, par exemple, nommer des points focaux ou participation de structures spéciales à l'application du PANI telles que l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) du Gabon.
- Efforts au niveau de la coordination, y compris l'établissement d'un comité de suivi du PANI.
- Participation d'autres services de l'État, en particulier les douanes, les services d'application des lois et la justice dans les enquêtes sur le terrain et les opérations ciblant les braconniers et les trafiquants d'ivoire.
- Efforts en vue d'intégrer le PANI à d'autres activités comme la compilation d'outils du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), les stratégies nationales et régionales.
- Mobilisation de l'assistance technique et financière.

M. Debonnet a souligné plusieurs points relevés dans les rapports et émanant de son expérience personnelle qui nécessiteraient des discussions plus approfondies, y compris à l'atelier, p.ex.:

- Comment renforcer la coopération régionale.
- Mobilisation d'une assistance technique et financière plus importante pour l'application du PANI.
- Comment améliorer l'impact du PANI sur la réduction du braconnage et du trafic d'ivoire.
- Échange d'expériences: mobilisation de l'appui politique, mobilisation d'autres services d'État et développement du renseignement.
- Intégration du PANI dans d'autres stratégies/activités dans la région.

- Les délégués devraient formuler un ou plusieurs “message(s)” aux autres Parties, par l’intermédiaire du Secrétariat CITES, pour communication à la 66^e session du Comité permanent, sur les difficultés rencontrées et l’aide nécessaire au processus des PANI.

La présentation de la CITES a été suivie par des exposés des pays sur les progrès d’application des PANI, qui ont mis particulièrement l’accent sur les lacunes et les difficultés ainsi que sur les possibilités de collaboration régionale. Les principaux points des divers exposés sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1: Extraits des exposés des Parties sur les PANI

Pays	Introduction PANI	Progrès d'application du PANI	Difficultés / Défis	Besoins	Coopération régionale	Perspectives
République du Congo	Vision – réduire de manière significative, avant 2025, le braconnage des éléphants et le trafic de l'ivoire, avec pour objectif de professionnaliser la lutte contre le braconnage et le trafic et de créer des partenariats multisectoriels	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des stocks d'ivoire selon les directives CITES - Base de données numérique centralisée pour tout l'ivoire saisi - Incinération de 4537 kg d'ivoire saisi - Adhésion du Congo à l'Initiative de protection des éléphants (IPE) - Création d'un comité national anti-braconnage - Enquêtes et arrestations en collaboration avec PALF-Congo - Participation à des ateliers de renforcement des capacités, nationaux et régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'obtenir la participation d'autres organes d'État tels que les douanes et la police - Manque de ressources financières, matérielles et d'équipement de terrain - Local de stockage de l'ivoire mal sécurisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des responsables en charge de la protection des espèces sauvages et autres agents de l'État, en particulier de l'appareil judiciaire - Mobilisation de financement 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la Conférence de Brazzaville - Participation à l'atelier de l'ONUDC pour promouvoir la mise en place d'une plateforme régionale pour la recherche, l'information et le partage d'expérience en matière de criminalité liée aux espèces sauvages à Brazzaville 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un plan d'action pour l'éléphant - Élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le braconnage et le trafic - Mise en route d'un comité national anti-braconnage - Renforcement de la collaboration nationale et sous-régionale - Renforcement des enquêtes et des contrôles aux points de sortie du territoire
Gabon	Vision – Avant 2020, réduire de 80% le braconnage des éléphants et le trafic de l'ivoire sur le territoire national. Le PANI est appliqué par les services chargés de la protection des espèces sauvages et des aires protégées en collaboration avec l'Agence nationale des parcs nationaux	<p>Sur les 32 activités inscrites dans le PANI, 2 ont été substantiellement réalisées (opérations sur le terrain et construction d'un bâtiment pour stocker et sécuriser l'ivoire); 14 activités progressent normalement; 9 sont classées difficiles et 7 peu claires. Parmi les autres activités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention signée avec les autorités aéroportuaires de Libreville pour le contrôle des bagages - Protocoles signés avec certaines entreprises d'exploitation du bois pour étudier les espèces sauvages 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation et engagement des principaux acteurs identifiés aux plans national et régional - Manque de participation et de définition claire du rôle des autres acteurs - Adoption d'un programme de travail commun - Mobilisation de l'appui financier 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin de capacités en matière de renseignement et de marquage de l'ivoire, besoin de financement pour organiser des réunions et des missions sur le terrain, et de matériel pour la communication et la logistique 	<p>Des réunions consultatives ont eu lieu entre le Ministère chargé des espèces sauvages, les douanes, la police et la gendarmerie en vue de la création d'une brigade qui mènerait également des activités transfrontières</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la coopération nationale - Inscription des activités du PANI dans le budget de l'État de 2016 - Mobilisation de ressources financières - Intensification de la collaboration avec la CEEAC - Organisation d'un atelier national avec tous les acteurs

	(ANPN). Participation des ONG et autres ministères, y compris la défense, l'agriculture, la justice, l'intérieur	<ul style="list-style-type: none"> - La révision de la législation nationale est en cours et prendra les questions spécifiques d'ivoire en considération. - lancement d'un inventaire national des espèces sauvages 				<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un inventaire des stocks d'ivoire dans les locaux des tribunaux
RDC	Suspendue au début, acteurs mobilisés et PANI soumis et la RDC réadmise; la vision consiste à réduire significativement le braconnage des éléphants et le trafic sur le territoire national, et l'un des objectifs majeurs est d'intensifier la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages avec la participation de tous les acteurs principaux	<p>Sur les 27 activités inscrites dans le PANI, aucune n'a été classée substantiellement réalisée; 15 ont été classées en progrès, 9 difficiles et 3 peu claires. Les activités menées comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 notifications provinciales interdisant la chasse, la détention et la vente d'animaux protégés et de leurs parties, y compris l'ivoire d'éléphant, signées dans le Nord-Kivu et les provinces orientales - Quelques opérations de répression ont été menées en collaboration avec la police, les douanes et certaines ONG locales; 462,5 kg d'ivoire ont été saisis en 2015 - Production d'un cahier des charges pour la mise en œuvre de l'unité nationale de coordination - Production de matériel d'appui à la communication comme des affiches - Diffusion de la nouvelle loi relative aux espèces sauvages ciblant les autorités politiques, administratives, judiciaires, entre autres 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de ressources financières, de matériel et de moyens logistiques - Faibles capacités du personnel - Pays trop vaste et en conséquence des régions sont difficiles d'accès - Élaboration tardive du PANI, ce qui a retardé d'autres activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin de formation pour le personnel chargé de l'application du PANI, en particulier d'autres organes d'État tels que la police et les douanes 	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération interne assez forte mais doit être consolidée dans le cadre du Comité national technique sur l'ivoire (CNT) et de l'unité nationale de coordination (UNC) - Accord signé entre la RDC, le Congo, le Gabon et l'Angola pour la gestion de la forêt de Mayombe - Autre accord signé avec le Rwanda et l'Ouganda sur l'exploitation de la grande Virunga 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un inventaire national des stocks d'ivoire - Mettre officiellement en place la CNT et l'UNC - Intensifier la collaboration et la communication avec la CITES et d'autres partenaires

Cameroun	<p>Vision: préserver les éléphants par la réduction du braconnage et des activités de trafic; PANI soumis en février 2015; TRAFFIC, le WWF et la ZSL (<i>Zoological Society of London</i>) ont participé au processus de validation du point de vue technique et financier. D'autres acteurs ont participé, notamment les services chargés de la loi et de l'ordre, les douanes et d'autres organes administratifs.</p>	<p>Sur les 43 activités identifiées pour auto-évaluation, 2 ont été substantiellement réalisées, 20 sont en progrès, 6 classées difficiles et 15 peu clair.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des sanctions plus rigoureuses pour la criminalité liée aux espèces sauvages sont en train d'être intégrées dans une nouvelle législation. - Formation à la criminalité liée aux espèces sauvages dans des écoles professionnelles - Mise en place de réseaux de renseignements avec LAGA et la ZSL - Mise en place d'une plateforme de coopération nationale - Collecte et sécurisation des stocks d'ivoire avec l'aide de TRAFFIC et du WWF - Opérations de répression avec saisie d'ivoire et poursuites en justice - Sensibilisation sur les ondes de la radio nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - L'impact du PANI dans la lutte générale contre le braconnage et le trafic n'est pas clair. - L'application du PANI semble être parcellaire et mal coordonnée. - Il semble y avoir un vide quant à ce qui se produira après les deux années fixées par la CITES pour la période d'application du PANI. - Problème de mise en place d'un comité spécial chargé de la coordination et du suivi des activités relatives au PANI 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin de capacités en matière de renseignement; besoins financiers pour mener des opérations de répression, et poursuivre en justice, former les autorités judiciaires, réaliser des patrouilles, équipement pour la logistique et activités de sensibilisation et de communication, et création d'une plateforme PANI pour la couverture nationale et régionale 	<p>Le pays a participé à l'atelier sous-régional sur le renforcement des capacités à l'utilisation des outils ETIS afin de soutenir la lutte contre la fraude relative aux espèces sauvages en Afrique centrale, en avril 2015, à Limbe – Cameroun; et à l'atelier sous-régional pour les agents de lutte contre la fraude aux points de sortie du territoire (aéroports, ports, frontières terrestres) des pays de la COMIFAC en juin 2015, à Douala – Cameroun</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une plateforme de collaboration entre le Ministère chargé des espèces sauvages et d'autres secteurs - Recherche de financement pour mener d'autres activités
----------	---	--	--	---	--	---

Globalement, les pays ont fait des progrès dans des domaines tels que la sensibilisation, en particulier auprès d'autres services nationaux compétents, et la modification de la législation au niveau national. Toutefois, certains pays comme le Cameroun et le Gabon attendent encore la promulgation de la législation révisée dans la loi. Des progrès ont également été signalés en matière de sécurisation de l'ivoire par le développement de systèmes améliorés pour la gestion des stocks d'ivoire au Congo et au Gabon, et le renforcement des capacités avec l'appui de partenaires tels que TRAFFIC. Il y avait des mesures et activités plus urgentes à entamer telles que les mécanismes de partage de l'information, l'engagement d'autres organes de l'État et la collaboration régionale et beaucoup d'autres sont en retard par manque de ressources, de collaboration ou de volonté politique. Après les exposés des différents pays, les discussions ont porté sur:

- Les difficultés de mise en œuvre des PANI, par exemple le manque de capacités, de personnel et les besoins en ressources financières, matérielles ou équipements à utiliser sur le terrain.
- Le manque d'activités ou de mesures pour lutter contre le braconnage et le commerce à travers les frontières efficacement.
- Les raisons pour lesquelles la RDC ne considère pas la fermeture du marché de l'ivoire comme une priorité et le rôle des groupes rebelles dans le braconnage et le commerce illégal.
- La faible visibilité des activités des PANI dans les stratégies nationales.

Bien que le Tchad n'applique pas de PANI, il a présenté un exposé sur l'état de conservation des espèces sauvages au Tchad, indiquant que les éléphants sont l'espèce la plus menacée à cause du braconnage et du trafic de l'ivoire. Le Tchad a adopté plusieurs stratégies et mesures pour faire éradiquer ce phénomène, par exemple la création d'un organe responsable de la conservation et de la gestion des espèces sauvages, la création de parcs nationaux, l'application des lois et règlements existants et la signature et la ratification de plusieurs conventions internationales et d'accords régionaux tels que un pour sauvegarder le complexe transfrontière BSB Yamoussa (Sena-Ouara, Tchad – Bouba Ndjidda, Cameroun). Le Tchad est membre d'institutions et de réseaux comme Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) de la COMIFAC. Parmi les autres mesures, il y a la création d'une force spéciale de lutte contre le braconnage et le commerce illégal des espèces sauvages mais d'autres efforts, tels que la participation d'autres services, en particulier les forces militaires et de sécurité, des partenariats avec des ONG et une bonne gouvernance, sont nécessaires pour améliorer les résultats.

La République centrafricaine (RCA), un autre pays n'appliquant pas de PANI, a également décrit les problèmes auxquels font face les éléphants et les mesures prises pour y remédier. Le braconnage et le trafic occupent une place de premier plan parmi les problèmes que rencontrent les éléphants, en particulier dans la partie nord du pays sous contrôle rebelle. Les mesures mises en place ont été considérées insuffisantes et il importe de collaborer au niveau sous-régional.

La RCA et le Tchad ont exprimé leur intérêt pour le processus des PANI. Les deux pays ont indiqué avoir une population non négligeable d'éléphants qui fait face aux mêmes problèmes de braconnage et de trafic que celles des pays qui mettent en œuvre des PANI. En conséquence, pour lutter contre le trafic d'ivoire, les deux pays demandent l'application des mêmes mesures correctives comme les pays mettant en œuvre un PANI.

Certains délégués invités de plusieurs autres pays d'Afrique centrale et de l'Ouest n'ont pas pu assister à l'atelier en raison de difficultés d'obtention de visas. Toutefois, grâce à l'invitation qui demandait d'envoyer un rapport sur les progrès du PANI, le Nigéria a soumis un document pour examen, afin d'aider au développement de leur PANI. Il convient de noter que le Nigéria est le seul pays qui n'avait pas encore élaboré et soumis un PANI à la CITES avant l'atelier.

5 ACTIONS NATIONALES ET SOUS-RÉGIONALES PRIORITAIRES DANS LE PROCESSUS D'APPLICATION DES PANI

Les séances de travail en groupe ont abouti à l'identification de plusieurs nombre d'actions prioritaires nationales et les lacunes communes; des mesures prioritaires au niveau sous-régional et des mécanismes et outils sous-régionaux existants permettant de soutenir et d'encourager l'application des PANI ont été identifiés, de même que d'éventuelles sources de financement.

5.1 Menu des activités prioritaires communes en cours

La première séance de travail en groupe s'est efforcée à identifier des domaines d'intérêt commun pour les différents pays et a établi un menu des activités prioritaires en cours, des principales lacunes, des principaux défis, ainsi qu'une liste d'activités transfrontières et de pays concernés. La liste des activités prioritaires vise à orienter les Parties vers des domaines nécessitant une attention immédiate et aidera les pays et les partenaires qui les soutiennent à focaliser des ressources limitées pour obtenir les effets les plus souhaitables dans le processus des PANI. Un résumé des résultats du groupe de travail 1 est présenté au tableau 2:

Tableau 2: Actions prioritaires communes en cours dans le cadre des PANI de différents pays

Activités prioritaires communes identifiées par les Parties appliquant un PANI en Afrique centrale	
Législation et procédure juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Criminaliser les activités de trafic d'ivoire, durcir les sanctions et les amendes et les inscrire dans le code pénal et le code forestier. • Concevoir un modèle pour préparer et soumettre les plaintes à la justice. • Garantir le suivi des actions en justice et collaborer directement avec les experts juridiques tels que les magistrats, les procureurs et les avocats. • Renforcer les capacités des experts juridiques en matière de trafic d'ivoire pour qu'ils puissent traiter la question dans leurs services respectifs. • Mettre en place une base de données commune de toutes les actions en justice et les analyser dûment, avant, pendant et après les décisions des tribunaux.
Opérations sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Démanteler les réseaux qui fournissent des armes et des munitions aux braconniers. • Renforcer la présence des forces armées dans les parcs nationaux transfrontières. • Mettre en place une brigade pour lutter contre le trafic d'ivoire dans les aéroports, les ports, sur les marchés, dans les bijouteries, aux frontières et dans les centres urbains.
Détection, renseignement et enquêtes	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur l'expérience de l'utilisation de chiens renifleurs pour renforcer l'unité – personnel, logistique et chiens. • Rendre opérationnelles des unités spécialisées dans les enquêtes et le démantèlement des réseaux. • Améliorer la coopération et l'échange d'informations pour détecter la contrebande d'espèces sauvages sur le territoire et aux frontières.
Gestion et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Faire l'inventaire et l'audit des stocks d'ivoire (administration, CITES, TRAFFIC, etc.), transmettre des rapports aux ministères concernés, aux ONG et les rendre publics. • Mettre en place une unité chargée de traiter les conflits homme-éléphant aux niveaux national et régional comme l'a proposé le Gabon.

Coordination

- Mettre en place des unités nationales de coordination pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Mettre en place une plateforme à laquelle participeront tous les ministères et coordonner les compétences.
- Intensifier les échanges avec d'autres pays et élaborer des protocoles pour traiter la question de l'ivoire.

Les défis communs et les lacunes identifiés dans les différents pays appliquant un PANI sont présentés dans le tableau 3:

Tableau 3: *Lacunes et difficultés communes en matière d'application des PANI et activités transfrontalières*

Lacunes communes	Défis en matière d'application	Activités transfrontières
<p>-Promulgation des législations nationales en dispositions CITES axées sur le trafic de l'ivoire.</p> <p>-Absence de législation harmonisée et absence de stratégies nationales coordonnées pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages.</p> <p>-Pas de système d'échange d'informations inter-agences efficace au niveau national ou de système d'échange d'informations au niveau régional entre les pays.</p> <p>-Pas de protocole inter-États ou de brigade opérationnelle fonctionnant efficacement.</p> <p>-Pas de protocole national inter-agences et d'unité coordonnée fonctionnant efficacement.</p> <p>-Problèmes de contrôle et de collaboration entre les agents chargés du contrôle et de l'application des lois, les responsables des espèces sauvages, les douanes et la police aux points de sortie et aux frontières qui sont immenses et poreuses.</p> <p>-Pas de système fiable pour l'inventaire, l'audit, le stockage, la sauvegarde et la gestion de l'ivoire saisi.</p> <p>-Capacité et attention insuffisantes à la mobilisation de ressources financières.</p>	<p>-Problèmes de sensibilisation et de communication au grand public sur la nécessité de la conservation des éléphants et de leur rôle comme la fourniture d'informations sur les braconniers et les trafiquants.</p> <p>-Synergie avec d'autres acteurs et leur participation à des actions concrètes</p> <p>-Inscription des PANI dans les budgets nationaux</p> <p>-Financement, matériel et équipement insuffisants.</p>	<p>-Bien que le Trinational de la Sangha entre le Cameroun, la RCA et le Congo et le Trinational Dja-Odzala-Minkebe entre le Cameroun, le Congo et le Gabon, le Lac Tele-Lac Tumba entre la RDC et le Congo aient été mentionnés, aucune activité claire n'a été mentionnée concernant les PANI.</p>

Juan Carlos Vasquez du Secrétariat CITES a réitéré l'importance d'identifier les priorités, les lacunes et les actions au niveau régional et a insisté sur la collaboration. Il a également souligné que la situation juridique du commerce de l'ivoire dans certains pays est ambiguë. La CITES, a-t-il dit, est une législation internationale qui a préséance sur les lois nationales. En conséquence, le commerce de produits de toute espèce ou de parties présentes inscrite à l'Annexe I de la CITES est totalement interdit, par exemple celui de l'ivoire d'éléphant en Afrique centrale. Il s'est aussi interrogé sur la situation de l'ivoire saisi du point de vue de l'inventaire, et sur la sécurité des stocks. Il a conclu en indiquant que la première journée avait été marquée par des débats fructueux et avait donné une idée claire des moyens de bien profiter de la deuxième journée, et a prié les Parties d'informer la communauté internationale sur leurs besoins en ayant à l'esprit la session du Comité permanent de la CITES en janvier 2016.

5.2 Enseignements tirés et expériences acquises en matière d'application des PANI

Le but de la deuxième séance de groupe était le partage d'expériences en matière d'application des PANI, par exemple les systèmes, mécanismes et structures mis en place et leur efficacité pour l'application des PANI, les enseignements tirés et les bonnes pratiques ayant contribué au succès de l'application de certaines activités des PANI dans différents pays.

Deux groupes ont été créés pour cette séance: le groupe 1 composé du Cameroun, du Gabon, de la RCA et du Tchad, et le groupe 2 avec le Congo et la RDC; les deux groupes ont travaillé sur les mêmes questions. Les résultats des discussions des groupes sont résumés et réunis dans le tableau 4 ci-dessous:

Tableau 4: Systèmes/mécanismes utilisés pour l'application des PANI et les leçons et expériences issues de l'application des PANI

<p>Systèmes/mécanismes mis en place pour faciliter l'application des PANI</p> <ul style="list-style-type: none">• Nomination de points focaux pour les PANI.• Organes spéciaux mis en place tels qu'un groupe de travail au Gabon, un comité anti-braconnage et anti-traffic au Congo ou un processus instituant des organes spéciaux tels qu'un comité national spécial au Cameroun et un comité national technique en RDC pour traiter les problèmes du braconnage et du trafic.• Mise en œuvre de l'Accord de Lusaka au Congo et en RDC et appui de partenaires tels que PALF – Congo.
<p>Efficacité des différents mécanismes mis en place ci-dessus pour l'application des PANI</p> <ul style="list-style-type: none">• La nomination de points focaux pour les PANI, la création d'organes spéciaux et l'appui de partenaires ont permis de renforcer la prise de conscience collective des principaux acteurs, en particulier d'autres services gouvernementaux tels que les douanes, vis-à-vis de PANI adéquats et de leur application dans le cadre d'actions de saisie d'ivoire aux points de sortie du territoire.• Dans tous les cas, la nomination de points focaux a permis de rassembler des informations et de coordonner les actions de tous les acteurs concernés. La mise en place d'organes spéciaux donnerait une impulsion supplémentaire aux actions entreprises par les points focaux. Ceci a aussi favorisé les contacts avec les ONG et d'autres partenaires pour obtenir une assistance dans les domaines du renforcement des capacités, du financement, du matériel, de l'équipement et de l'intervention directe sur le terrain concernant certaines activités telles que l'inventaire de l'ivoire. Au Cameroun, plusieurs ateliers d'élaboration des PANI et d'activités telles que la formation sur ETIS ont été menés par TRAFFIC, le WWF et la ZSL.
<p>Enseignements tirés et bonnes pratiques</p> <ul style="list-style-type: none">• De l'avis général, la sensibilisation au processus des PANI a augmenté et d'autres institutions gouvernementales participent davantage aux activités anti-braconnage et anti-traffic.• Des bases de données ont été mises en place dans certains pays comme par exemple une base de données sur l'ivoire saisi au Cameroun et au Congo.• Une collaboration a été établie avec de nombreux partenaires en matière de méthodes de détection comme l'utilisation de chiens renifleurs au Congo, les enquêtes et opérations conjointes et le suivi des affaires judiciaires.• Il est nécessaire de faire participer tous les acteurs au partage d'informations bien que ce soit un processus difficile.• La formalisation des PANI dans les stratégies de conservation de la faune nationale

5.3 Activités régionales prioritaires inscrites dans les PANI

Les PANI sont exécutés au plan national mais ils comprennent aussi des actions de collaboration régionale et internationale et nécessitent l'adoption d'une approche régionale des dynamiques du commerce de l'ivoire. Les activités régionales prioritaires des PANI doivent s'inscrire dans des cadres régionaux. Les pays, y compris les pays voisins qui n'ont pas l'obligation d'élaborer un PANI se trouvent placés devant des difficultés de dimension régionale et les besoins de renforcement des capacités pourraient être traités plus efficacement dans le cadre d'une approche régionale. C'est la raison pour laquelle la troisième séance de travail en groupe a examiné l'identification d'activités, mesures et mécanismes requis pour appliquer les PANI au niveau régional. En s'appuyant sur des actions communes, nationales et prioritaires, les participants ont établi un menu d'actions prioritaires sous-régionales auxquelles correspondent des besoins pour assurer une application efficace et des structures pour faciliter l'application. Les résultats de la troisième séance de travail en groupe sont résumés dans le tableau 5:

Tableau 5: Actions régionales prioritaires, besoins en matière de capacités et système(s) le(s) plus approprié(s) pour l'application des PANI

Actions / Activités	Besoins	Structure(s) proposée(s)
1. Démanteler les réseaux qui fournissent illégalement des armes et des munitions aux braconniers, ces armes peuvent être sophistiquées ou produites localement	Système de renseignements efficace et intensification des mécanismes de partage de l'information tels que la communication directe, des réunions, des ateliers, etc.	COMIFAC, CEEAC et TRAFFIC
2. Mettre en place une brigade mixte inter-États anti-braconnage et anti-traffic qui pourrait opérer dans des zones protégées au niveau national et à travers les frontières.	Élaborer et mettre en œuvre des accords pour des brigades jointes et mixtes	COMIFAC
3. Créer des brigades sous-régionales spécialisées dans la lutte contre le trafic de l'ivoire à l'intérieur des frontières et de part et d'autre des frontières	Volonté politique et accords officiels	COMIFAC, CEEAC
4. Renforcer la collaboration et mettre en place un système de collecte de l'information par le renseignement et les enquêtes et échanger l'information en coordination avec les unités spécialisées telles que la CITES, ETIS et INTERPOL	Système fonctionnel de collecte et de partage de l'information via les mécanismes existants, la communication, des réunions, etc.	COMIFAC, CEEAC, TRAFFIC
5. Assurer la formation et renforcer les capacités en matière de renseignement et de techniques de détection de l'ivoire; fournir du matériel tel que des caméras cachées, des enregistreurs, de l'équipement de surveillance, etc.	Recruter et renforcer les capacités existantes par la formation et la participation à des forums organisés tels que des ateliers	COMIFAC, ONUDC, OMD, TRAFFIC et autres organisations spécialisées

6. Créer des unités de chiens renifleurs et former le personnel	Recrutement d'experts et formation de personnel pour gérer l'unité	COMIFAC et autres organisations spécialisées
7. Créer une plateforme régionale pour coordonner les actions des unités nationales de coordination	Faire participer les structures et gouvernements concernés	CITES-OG, AFRICA-TWIX gérés par TRAFFIC
8. Sensibiliser et officialiser des protocoles avec des entreprises de transport à l'œuvre au niveau national et à travers les frontières	Identifier et travailler avec des entreprises de transport	COMIFAC

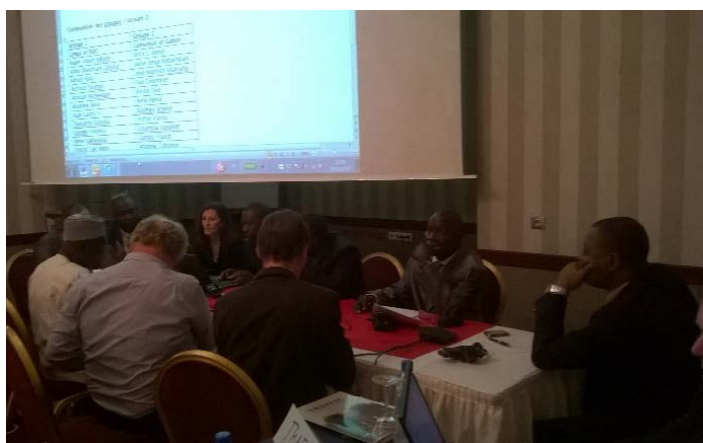


Photo 3: Groupe 1 – Cameroun, Gabon, RCA, Tchad et d'autres participants



Photo 4: Groupe 2 – Congo, RDC et d'autres participants

6 RECOMMANDATIONS ET PROCHAINES ÉTAPES ESSENTIELLES

À la fin des séances de travail en groupe et des discussions, les recommandations suivantes et prochaines étapes ont été proposées:

- Les PANI devraient être intégrés et articulés dans des stratégies et activités nationales de conservation couvertes par les budgets nationaux, ce qui garantirait leur pérennité. De même, il convient de travailler avec des partenaires pour identifier des sources de financement; parmi les sources identifiées dans un premier temps, il y a le Fonds pour l'environnement mondial (FEM6), les bailleurs de fonds du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC), la Banque africaine de développement ainsi que le budget TRIDOM; tout en continuant à poursuivre les activités financées par les partenaires telles qu'elles sont actuellement mises en pratique. Les budgets et/ou financements acquis permettront aussi de fournir le matériel, l'équipement et l'appui logistique nécessaires.
- Les pays sont aussi invités à envisager d'utiliser le Fonds pour l'éléphant d'Afrique, approuvé et adopté par la CITES, comme mécanisme préférentiel pour le financement de toute activité coordonnée.

- Renforcer la collaboration à l'échelle nationale et régionale grâce à la création de plates-formes qui permettraient des discussions et des actions avec différentes organes de l'État au-delà de ceux qui sont responsables de la nature et de la conservation de la faune au plan national, ces plates-formes ou des unités nationales de coordination doivent être coordonnées par les autorités responsables de la protection de la faune et des points focaux des PANI tandis que les unités nationales de coordination au niveau régional seront couvertes par la COMIFAC ou la CEEAC, selon l'activité concernée.
- Il a été hautement recommandé de renforcer les capacités en matière de techniques de recueil de renseignements compte tenu du peu de progrès faits par les enquêtes. Cela permettrait de démanteler des réseaux de trafic d'ivoire et des réseaux qui fournissent des armes et des munitions, par la mise en place de réseaux et de systèmes de collecte d'informations pour conserver et partager l'information entre les pays.
- Mise en place de brigades inter-États, anti-braconnage et anti-traffic, fonctionnelles et efficaces, en mesure d'intervenir dans les différents pays. Cela nécessitera un appui politique de haut niveau de la COMIFAC et de la CEEAC, le recours aux mécanismes existants et l'intégration dans d'autres activités telles que la compilation d'outils de l'ICCWC, les stratégies nationales et régionales ayant un appui opérationnel de partenaires tels que TRAFFIC, le WWF et d'autres ONG. Ces mesures faciliteront la mise en œuvre d'activités transfrontières et régionales.
- Sensibiliser le grand public ainsi que des groupes spécifiques par la création de protocoles d'accord avec les transporteurs (syndicats, lignes aériennes, compagnies maritimes, etc.) pouvant également permettre la saisie des produits de la faune en particulier l'ivoire, et de l'équipement utilisé pour des activités de contrebande.

ANNEXE I

Programme de L'Atelier

Durée		Activité	Personne(s) responsable(s)
De	À		
Premier jour – Mercredi 18 novembre 2015: Introduction et PANI			
09:00	09:30	Accueil des participants	TRAFFIC, Secrétariat CITES et partenaires
09 :30	10 :00	<ul style="list-style-type: none"> • Remarques de bienvenue • Discours d'ouverture • Introduction des participants et résultats escomptés • Séance de photos • Présentation des objectifs de l'atelier 	<ul style="list-style-type: none"> • Roland Melisch (TRAFFIC) • Juan Carlos Vasquez (CITES) • Diana Putman (USAID), • Nelly Reliat (GIZ), • Victor Vundu dia Massamba (Ministère de l'environnement et du développement durable – RDC) • Modérateur • Tous • TRAFFIC (Cléo Mashini)
10 :00	10 :15	Pause-café	Tous
10 :15	10 :35	• Braconnage et commerce illégal de l'ivoire en Afrique centrale	• Paulinus Ngeh – TRAFFIC
10 :35	10 :55	• Étude du marché de l'ivoire en Afrique centrale	• Sone Nkoke – TRAFFIC
10 :55	11 :15	• Mise en œuvre de PAPECALF 2012-2017	• Godefroid Ndaukila – COMIFAC
11 :15	11 :30	• Séance de Q-R	• Modérateur
11 :30	11 :45	• Vue d'ensemble du processus des PANI par la CITES	• Guy Debonnet - CITES
11 :45	12 :00	• Séance de Q-R	• Modérateur
12 :00	13 :00	Déjeuner	Tous
13:00	13 :20	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du PANI – Congo • Séance de Q-R 	• Roger Albert Mbete – Congo
13 :20	13 :40	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du PANI – RDC • Séance de Q-R 	• Frédéric Djengo Bosulu – RDC
13 :40	14 :00	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du PANI – Gabon • Séance de Q-R 	• Aimé Serge Mibambani – Gabon
14 :00	14 :20	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation de l'éléphant – Tchad • Séance de Q-R 	• Djabou Guindja Sakou – Tchad
14 :20	14 :40	Pause-café	Tous
14 :40	15:00	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation de l'éléphant – RCA • Séance de Q-R 	• Faragan Fidèle – RCA
15 :00	15 :20	• Séance en groupes – identification des domaines d'intérêt commun	• Modérateur / Groupes
15 :20	16 :20	• Rapport sur le travail en groupe	• Modérateur / Groupes
16 :20	16 :40	• Rapport sur le travail en groupe	• Modérateur / Groupes
16 :40	17 :00	• Résumé de la première journée et vue d'ensemble de la deuxième journée	• Modérateur

Deuxième jour – Jeudi 19 novembre 2015: Collaboration régionale

09:00	09:30	<ul style="list-style-type: none"> Récapitulation de la première journée 	<ul style="list-style-type: none"> Juan Carlos Vasquez – Secrétariat CITES
09:30	10:00	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du PANI – Cameroun 	<ul style="list-style-type: none"> Zambo Frank Thierry – Cameroun
10 :00	10 :30	<ul style="list-style-type: none"> CEEAC: Plans d’Urgence de Lutte Anti Braconnage (PAULAB) signés lors de la Conférence de Brazzaville et leurs incidences pour l’appui aux PANI 	<ul style="list-style-type: none"> Jean-Baptiste Mamang-Kanga – CEEAC
10:30	10:45	Pause-café	Tous
10:00	11:30	<ul style="list-style-type: none"> Séance de travail en groupe – Meilleures pratiques régionales et succès et identification de l’assistance technique régionale, des besoins de renforcement des capacités et de financement pour la mise en œuvre des PANI 	<ul style="list-style-type: none"> Modérateur + TRAFFIC + WWF + CITES
11 :30	12 :00	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de la séance de travail en groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Modérateur + Groupes
12:00	13:00	Déjeuner	Tous
13:00	14:15	<ul style="list-style-type: none"> Séance de travail en groupe – Renforcement de la collaboration transfrontière et régionale par une mise en œuvre efficace des activités énoncées dans les PANI 	<ul style="list-style-type: none"> Modérateur + TRAFFIC + WWF + CITES
14 :15	14 :45	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de la séance de travail en groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Modérateur
14:45	15:00	Pause-café	Tous
15:00	16 :15	<ul style="list-style-type: none"> Rapport sur les résultats des séances de travail en groupe et accord sur le menu d’actions 	<ul style="list-style-type: none"> Modérateur + TRAFFIC + WWF + CITES
16 :15	16 :45	<ul style="list-style-type: none"> Communiqué final – Rapport sur les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> Modérateur / Secrétaire
16 :45	17 :00	<ul style="list-style-type: none"> Discours de clôture 	<ul style="list-style-type: none"> TRAFFIC et représentant du Ministère de l’environnement et du développement durable – RDC
17:00		<ul style="list-style-type: none"> Fin de l’atelier 	<ul style="list-style-type: none"> Modérateur

TRAFFIC le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages, est la principale organisation non-gouvernementale qui s'occupe, au plan mondial, du commerce des animaux et des plantes sauvages dans un contexte de conservation de la biodiversité et du développement durable. TRAFFIC est une alliance stratégique du WWF et de l'UICN.

Pour plus d'information contacter:

TRAFFIC Afrique Centrale / Sone Nkoke C.

S/c UICN-PACO, B.P. 5506 Yaoundé, Cameroun

Téléphone: +237 242 06 74 09

Fax: +237 222 21 32 18

Email: sone.nkoke@traffic.org

Site Web: www.traffic.org

*UK Registered Charity No. 1076722,
Registered Limited Company No. 3785518.*

